

Droits de première inscription

Premier enfant du foyer	900 €
À partir du deuxième enfant	600 €

→ Les droits de première inscription sont à payer une seule fois avant l'intégration de l'élève.

Cotisations d'écolage	Facturation annuelle Total année scolaire	Facturation trimestrielle			Facturation mensuelle	
		Total année scolaire	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} et 3 ^{ème} trimestre	Total année scolaire	Montant mensuel
Maternelle <i>PS, MS, GS</i>	4 510 €	4 680 €	1 880 €	1 400 €	4 680 €	468 €
Élémentaire <i>CP, CE1, CE2, CM1, CM2</i>	4 690 €	4 860 €	1 940 €	1 460 €	4 860 €	486 €
Collège <i>6^o, 5^o, 4^o, 3^o</i>	5 550 €	5 750 €	2 300 €	1 725 €	5 750 €	575 €
Lycée <i>2^o, 1^o, T^o</i>	5 550 €	5 750 €	2 300 €	1 725 €	5 750 €	575 €

Règlement avant le 15 sept. 2022

1^{er} trimestre : 40% de septembre à décembre
2^{ème} trimestre : 30% de janvier à mars
3^{ème} trimestre : 30% d'avril à juin

10 mensualités de septembre à juin.

Autres prestations	1 ^{er} trimestre (septembre - décembre)	2 ^{ème} trimestre (janvier - mars)	3 ^{ème} trimestre (avril - juin)
Garderie (Maternelle et élémentaire) <i>1 heure / semaine</i>	12 €	10 €	10 €
Étude surveillée (Élémentaire) <i>1 heure / semaine</i>	19 €	15 €	15 €
Activité extrascolaire (Tous niveaux) <i>Montant forfaitaire annuel</i>	110 €		
Petit conservatoire de musique <i>Montant forfaitaire annuel, théorie et pratique</i>	620 €		
Eveil musical, Chorale <i>Montant forfaitaire annuel</i>	140 €		
Baccalauréat - classe de terminale <i>Frais d'examen</i>		350 €	
Baccalauréat - classe de première <i>Frais d'examen</i>		175 €	
Brevet - classe de troisième <i>Frais d'examen</i>		20 €	

→ Les conditions de facturation et de règlement se trouvent dans le Règlement financier de l'établissement.

Le Chef d'établissement


Corinne GACEL

Le Président de la Curatelle


Jean-Claude FEDOU

Le Conseiller de Coopération et
d'Action Culturelle


Pierre BODICO